Publié le 27 juin 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉTUDES ET D'EXPLOITATION DE PHOSPHATES EN TUNISIE

Phosphates de Bir-el-Afou

Les Phosphates de Bir-el-Afou [1]
(*Le Phosphate*, 17 juillet 1907, p. 569 et 9)

Nous croyons intéresser nos lecteurs, en publiant aujourd'hui, comme nous l'avons annoncé dans notre numéro 795, du 15 mai, une étude sur les phosphates de Bir-el-Afou.

Ce gisement est situé à 240 kilomètres du port de Tunis ; il est traversé par le chemin de Tunis à la Kalaat-es-Senam. Les affleurements sont peu élevés au-dessus de la plaine. En général, les couches de phosphate sont épaisses, 3 mètres et au-dessus ; mais assez souvent, la partie inférieure, sur 1,50 m. à 1,80, est seule exploitable si l'on veut obtenir de 60 % environ Les pendages sont assez forts, sans qu'il puisse en résulter une gêne sérieuse pour l'exploitation. Celle-ci pourra se faire entièrement, si on le désire, au moyen de plans inclinés. Il n'y a pas lieu de prévoir de fonçage de puits. Les couches de phosphate sont découpées par de nombreuses failles ; leur teneur semble varier rapidement d'un point à un autre. Le phosphate est plus dur que dans le Sud Tunisien.

Le pays est chaud en été, froid en hiver, mais absolument sain. Il y a de l'eau de bonne qualité en quantité suffisante. On se procurera aisément la main-d'œuvre nécessaire, soit européenne, soit indigène.

Le prix de revient sera de 4 fr. 50 à 5 francs par tonne chargée sur les wagons du Bône-Guelma. Le prix du transport de la mine à Tunis sera de 8 fr. 50.

Description du gisement. Il peut être divisé en cinq parties :

1° Plateau du Kef-ben Amar, au sud de la voie ferrée ;
2° Massif du Kef-Debbah, au sud de la voie ferrée ;
3° Mamelons A. B. C, au sud de la voie ferrée ;
4° Massif du chemin de fer. au sud de la
5° Zebboudgi, au nord de la voie ferrée.

1° Plateau du Kef ben Amar. — C'est un grand plateau paraissant assez régulier à l'extérieur Les couches n'affleurent pas sur son pourtour, mais l'examen des bancs supérieurs fait supposer qu'elles existent régulières et continues en profondeur. Il y a donc là un gros gisement bien en place ; malheureusement, la teneur est faible ; les échantillons analysés n'ont jamais donné plus de 55 %.

Le gisement a été étudié au moyen d'un certain nombre de galeries qui, toutes, ont été attaquées trop haut ; de sorte qu'après un avancement assez long, on a été obligé de creuser des puits aux fronts de taille. Ils ont bien percé les couches de phosphate ;

[1] Le nom de ces gisements est bien Bir el Afou et non Bir Lafon ou Bir-Lafou, comme on a tendance à l'écrire.

mais celles-ci n'ont pas été suivies, soit en direction soit en suivant le fonçage, au moyen de galeries, à cause du prix élevé de ce travail et de la faible teneur du minerai. Il y a 2 couches de 2 à 2,50 mètres d'épaisseur chacune.

2° Massif du Kef Debbah. — Ce massif est très découpé par des failles dues à des glissements de la zone calcaire avec la zone marneuse. C'est lui qui renferme une couche de 0,90 à 1 m. d'épaisseur ayant donne 10 %en partie Ouest a été reconnue au moyeu de deux galeries qui se sont heurtées rapidement à des failles qu'on n'a pas su passer, de sorte que le tonnage reconnu est insignifiant. Mais on se trouve en présence d'une couche parfaitement caractérisée et comme cette couche est antérieure aux failles, puisqu'elle a été a affectée par elles, on peut affirmer qu'elle existe, sous tout le massif du Kef Debbah, plus ou moins découpée et broyée ; mais on ne peu rien dire de sa teneur ; la caractéristique du gisement de Bir-el-Afou étant précisément de présenter des teneurs différentes en des points très rapprochés.

Dans la plaine et au nord du Kef Debbah, dans une zone paraissant un peu plus en place, on a recherché la couche en profondeur au moyen d'un puits, dit puits de la plaine. À notre passage, ce puits ne l'avait pas encore recoupée.

Sur le côté Est du massif, il n'y a pas de recherches.

3° Mamelons A. B.C. — Au moment de notre passage, c'était la partie la plus intéressante du gisement. Ces mamelons, presque au niveau de la plaine, proviennent d'un glissement en gradins de la zone calcaire sur la zone marneuse.

Au sud du mamelon C et au-delà de l'oued, le phosphate existe certainement en profondeur, mais on n'a pas pu le recouper.

Mamelon A. — Le tonnage est insignifiant.

Mamelon B. - Il a été étudié au amen d la galerie Boulenger, du puits du Kabyle et du puits de l'Ouest. Il y a 2 couches : une de 2 m. d'épaisseur et l'autre de 0,90. Au puits du Kabyle, la couche de 2 m. a donné plus de 60 %. Le tonnage reconnu dans le mamelon est de 100.000 tonnes environ.

Mamelon C. — Étudié par 5 recherches numérotées CI, CII, CIII, CIV, CV ; de l'est à l'ouest, s'étendant sur 300 m. environ de longueur.

La galerie CI n'a rien donné ; les autres ont reconnu deux couches. Dans la partie ouest du mamelon, ces couches ont de 3 à 3,50 m. de épaisseur. La couche supérieure donne plus de 60 % en moyenne sur toute sa hauteur et 63 % dans sa partie supérieure. La seconde couche paraît exploitable sur 1,50 m. à partir du mur.

Les mamelons A, B. C renferment ensemble au moins 4 à 500.000 tonnes de phosphate à 60 %, sur lesquels 150 à 200.000 tonnes titrent 63 %.

4° Massif du chemin de fer. — Il n'a été étudié que par une galerie de faible longueur. Cette galerie suit une belle couche de 3 m. d'épaisseur qui, sur toute sa hauteur, ne donne guère que du 50 %, mais dont la moitié inférieure (1,50 m) titre 60 %. Depuis notre passage, cette galerie a dû être prolongée.

5° Zebboudgi. — On est en présence d'un massif considérable. Au nord, il est limité par une falaise. Les couches pendent vers le sud, mais se relèvent peut être après être passées sous le chemin de fer pour former un synclinal.

L'examen des bancs calcaires à la surface fait supposer que les couches existent, régulières et continues, sous tout le massif avec un pendage à peu prés égal à l'inclinaison du sol. Toutefois, dans la partie Est, il y a une faille qui peut avoir amené un certain dérangement. La longueur du mamelon est de 1.200 mètres, sa longueur moyenne de 400 et sa surface de 480.000 mq. En retirant 100.000 mq à cause de la faille, il reste encore 380.000 mq phosphatés.

Les recherches sont les suivantes :

À l'Ouest, le puits Bergouzo.

À l'Est de ce puits et à 700 mètres de distance, la galerie Raphaël.

À l'extrémité est, la recherche Wanda.

Cette dernière n'a rien donné.

La galerie Raphaël, placée trop près de la faille, n'avait rien trouvé au moment de notre passage. Poursuivie depuis, elle a dû recouper la couche.

Le puits Bergonzo a 10 mètres de profondeur. Au fond, on a pris une galerie de 45 mètres de longueur qui suit une couche de 4 mètres d'épaisseur qui, sur 1,60 à 1,80 m. de hauteur à partir du mur, donne du 60 % environ.

Cette galerie est dirigée suivant le pendage de la couche, et le front de taille ne donne aucune trace d'amincissement ou de dérangement. On est obligé d'admettre que le minerai existe bien au delà et l'examen de la surface du sol ne peut que fortifier cette opinion.

Par suite, même en se limitant à la zone située à l'Ouest de la faille, on ne peut pas évaluer à moins de 4 à 500.000 tonnes le phosphate marchand existant dans la portion du gisement comprise entre le chemin de fer et la falaise Nord.

En résumé, le gisement de Bir-el-Afou renferme au moins 1.000 000 de tonnes de phosphate titrant 60 % ou au-dessus. Dans ce chiffre, 150 à 200 000 tonnes donnent 63 % et une quantité insignifiante 70 %.

Il est probable, ou même plus exactement certain, qu'il renferme bien au delà de 1.000.000 de tonnes ; mais on ne peut donner aucun chiffre en l'absence de travaux de recherches.

———————————

Afrique

(*Le Phosphate*, 31 juillet 1907, p. 5588)

Notre correspondant de Tunisie-Algérie nous écrit :

« Malgré les bruits que font courir les intéressés sur l'affaire Bir-el-Afou. cette affaire est loin d'être en ordre et son importance n'est pas celle que les propriétaires lui attribuent.

Le gisement serait dérangé en partie, et le titre ne « serait que 50/55 %. S'il y a par ci par là quelques quantités qui donnent 55/58 %, elles sont plus difficiles à extraire et à séparer des titres inférieurs. »

———————————

Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉTUDES ET D'EXPLOITATION DE PHOSPHATES EN TUNISIE
Société anonyme Capital: 1.500.000 fr.
DIVISÉ EN 6.000 ACTIONS DE 250 FRANCS CHACUNE

———————

Statuts déposés chez Me DUFOUR, notaire à Paris

ACTION ABONNEMENT
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.
SEINE

SIEGE SOCIAL A PARIS : 55, RUE DE CHATEAUDUN
ACTION DE 250 FRANCS AU PORTEUR
ENTIEREMENT LIBÉRÉE
UN ADMINISTRATEUR (à gauche) : Oscar Duceux.
UN ADMINISTRATEUR (à droite) : Sam Lévy-Haussmann.
Paris, le 5 mai 1908
Graveur : HENRI BRAUER
IMPRIMERIE G. RICHARD, 7, RUE CADET, PARIS

———————

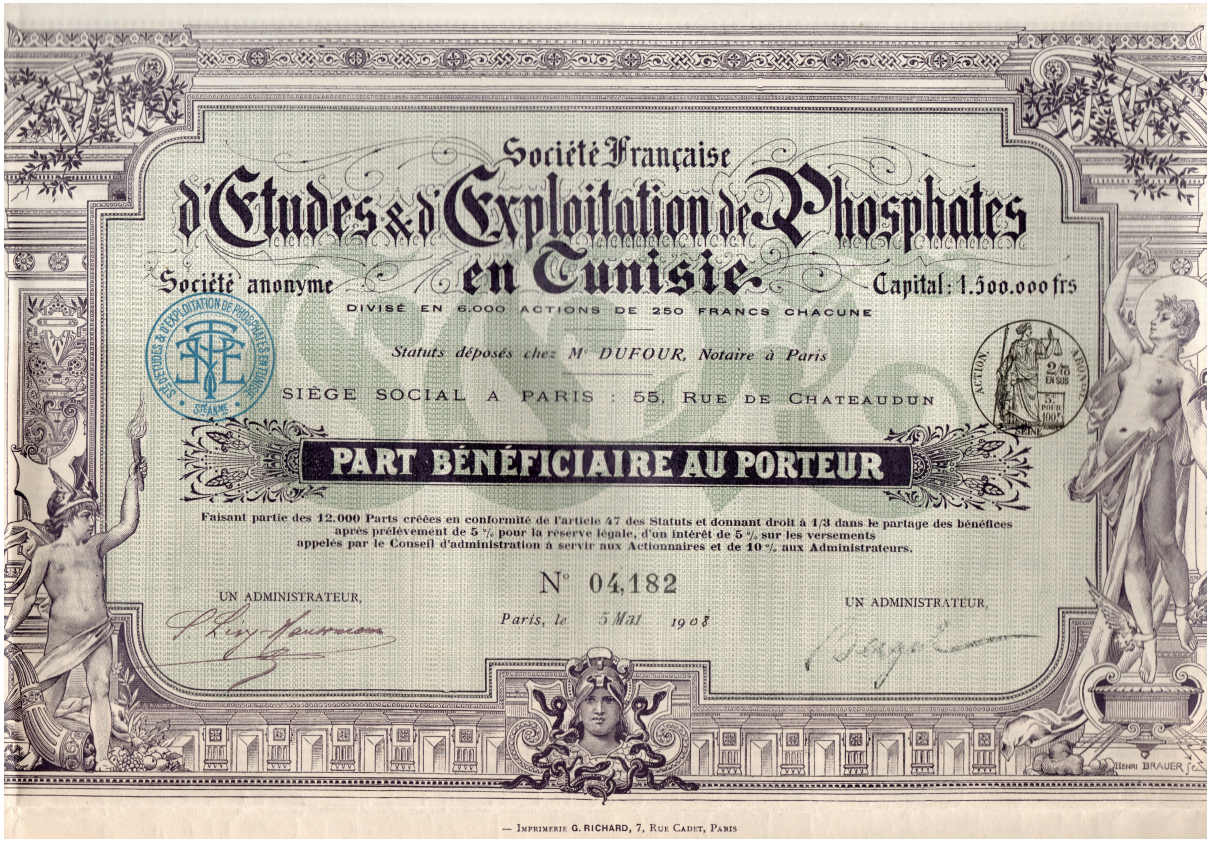

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

Faisant partie des 12.000 Parts créées en conformité de l'article 47 des statuts et donnant droit à 1/3 dans le partage des bénéfices après prélèvement de 5 % pour la réserve légale, d'un interêt de 5 % sur les versements appelés par le conseil d'administration à servir aux actionnaires et de 10 % aux administrateurs.

Société française d'études et d'exploitation de Phosphates en Tunisie
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 17 mars 1908)

Actes constitutifs. — *Gazette des Tribunaux*, 17 mars 1908.

———————————

(*Les Archives commerciales de la France*, 21 mars 1908)

Paris. — Formation. — Société anonyme dite Société FRANÇAIS D'ÉTUDES ET D'EXPLOITATION DE PHOSPHATES EN TUNISIE, 55, Châteaudun. — 99 ans. — 1.500.000 fr. — 28 fév. 1908. — *G. T.*

———————————

Les phosphates de Bir-el-Afou
(*Le Phosphate*, 26 mars 1908, p. 251)

Nous avons, en son temps, tenu au courant nos lecteurs du fameux procès de Bir-el-Afou, qui était susceptible de traîner longtemps encore, par suite du grand nombre de propriétaires de ces phosphates qui surgirent tout à coup.

Les revendications de ces soi-disant propriétaires étaient basées sur des titres faux aux moyens desquels un groupe indigène revendiquait des droits sur le gisement de Bir-el-Afou, afin de faire chanter les intéressés qui n'ont pas voulu prendre le ton mais ont préféré poursuivre les fameux fabricants de titres devant les tribunaux.

Une laborieuse instruction fut entreprise par M. Cordier, les titres furent soumis à des experts auxquels il fallut plusieurs mois pour établir un volumineux rapport concluant à la culpabilité des titres.

Les inculpés, au nombre de cinq, furent renvoyés devant le tribunal criminel en février dernier, cela malgré tous les moyens dilatoires de procédure qu'ils usèrent afin de retarder leur comparution devant les juridictions compétentes.

Hâtons-nous de dire qu'ils furent tous condamnés à des peines variant de deux ans de prison à cinq ans de réclusion.

Du fait de ces condamnations, les principaux obstacles, qui entravaient la marche de celte affaire, sont supprimés.

Il y a lieu d'espérer que les dernières difficultés qui surgissent presque toujours au moment de la constitution des sociétés en Tunisie seront vite aplanies et que nous verrons bientôt ce nouvel appoint de phosphate venir sur le marché.

———————————

CONSTITUTION
Société française d'études et d'exploitation de Phosphates en Tunisie
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 avril 1908)

Suivant acte reçu par Me Dufour, notaire à Paris, le 15 février 1908, M. Berget (Henri), propriétaire, demeurant à Paris, rue de Grenelle, 168, a établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de Société française d'études et d'exploitation de Phosphates en Tunisie.

Cette société a pour objet principal l'étude, la recherche, l'obtention, l'acquisition, l'aliénation, l'exploitation, la prise à bail de tous gisements de phosphates, de toutes

mines, minières et carrières et notamment des gisements de phosphates dits de « Bir-El-Afou » (Tunisie). D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 2 des statuts.

La durée de la Société sera de 99 années.

Le siège social est à Paris, 55, rue de Châteaudun.

Le capital social est de 1.500.000 francs, divisé en 6.000 actions do 250 fr. chacune qui ont été toutes souscrites et libérées du quart étant stipulé qu'un autre quart doit être versé 8 jours après la constitution de la société et le surplus suivant décision du conseil d'administration.

Il a été créé 12.000 parts bénéficiaires qui, indépendamment de toutes les charges énumérées à l'article 6 des statuts, ont été attribuées aux apporteurs.

.....

Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé 5 % pour la réserve légale et la somme nécessaire pour fournir aux actions un intérêt de 5 %. Il sera ensuite attribué 10 % au conseil d'administration. Sur le surplus, l'assemblée générale pourra décider tous reports à nouveau, ainsi que le prélèvement de toutes sommes destinées à la création de différents fonds de réserve. L'excédent sera réparti : Deux tiers entre les actions et un tiers entre les parts bénéficiaires.

Il a été formé une société civile ou association qui existera entre tous les propriétaires actuels et futurs des douze mille parts bénéficiaires, sous la dénomination de : Association des Porteurs de Parts bénéficiaires de la Société Française d'Etudes et d'Exploitation des Phosphates en Tunisie. Le siège de l'association est à Paris, boulevard Montmartre, n° 16.

Ont été nommés administrateurs de la société anonyme : MM. Montfeuillart (Ernest), à Paris, avenue Rapp, n° 25 ; Duval (Fernand), à Asnières, rue de Paris, 42 ; Duceux (Oscar-Plé), à Abbeville, 2 *bis*, boulevard des Près ; Berget (Henri), à Paris, rue de Grenelle, n° 168 ; Lévy-Haussmann (Sam), à Paris, rue Margueritte, n° 14 ; et Revel (Edmond), à Paris, rue Vivienne, n° 52. — *Gazette des Tribunaux*, 17 mars 1908.

———————————

DERNIÈRE HEURE

(*L'Information financière, économique et politique*, 19 mai 1908, p. 2)

Gisements de Phosphates de Bir El Afou. — Tunis, 19 mai. — Télégramme reçu de la mine :

On vient de découvrir la couche riche dans le mamelon G des gisements de Phosphates de Bir El Afou.

———————————

À Bir-el-Afou

(*Le Phosphate*, 21 mai 1908, p. 411)

On nous informe que MM. Laporte et de Casembroot, ingénieurs, poussent très activement les travaux de mise en exploitation des gisements de phosphate de Bir-el-Afou. Ils préparent en ce moment, un chantier d'extraction à ciel ouvert, avec une découverte seulement de 2 m. 50 de terre. Les travaux préparatoires souterrains se poursuivent aussi très activement et avec succès.

———————————

CHRONIQUE FINANCIÈRE

(*Le Phosphate*, 21 mai 1908, p. 414)

Bir-el-Afou.— On a introduit samedi dernier à la cote des valeurs au comptant l'action de la Société française d'Etudes et d'exploitation des phosphates en Tunisie (Société d'études Bir-el-Afou). L'affaire, au point de vue financier, est menée par des mains expertes : elle a été saluée dès son apparition par une légère plus-value.

———————————

CHRONIQUE FINANCIÈRE
(*Le Phosphate*, 28 mai 1908, p. 433)

Bir-el-Afou. — Grâce aux travaux de mise en exploitation qui se poursuivent activement les actions de cette Société atteignent le cours de 600 francs. Ajoutons que le gouvernement tunisien a été autorise a réaliser une seconde tranche du montant de 20 millions de francs de l'emprunt 1907. On assure que sur cette réalisation, 1.000.000 sera consacré au matériel roulant du chemin de fer de Tunis à Kalaa-es-Senam. Cette augmentation du matériel est bien vue par la Société de Bir-el-Afou qui espère commencer ses expéditions dans le mois de juillet.

———————————

Convocations en assemblées générales
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 5 févr. 1910, p. 3, col. 1)

25 février, 3 h. — Sté Fçaise d'Etudes et d'Exploitation de Phosphates en Tunisie — Chez MM. Origet et Dzstreicher, 1, rue de Penthièvre, à Paris. Gazelle des Tribunaux, 4 février 1910.

———————————

Convocations en assemblées générales
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 30 juin 1911, p. 2, col. 5)

21 juillet. 3 h. 1 2. extr. — Sté Fsc d'Etudes et d'Exploitation de Phosphates en Tunisie. — Rue de Penthièvre, 1, à Paris.

———————————

Valeurs diverses
(*Journal des finances*, 8 juillet 1911, p. 21)

Phosphates de « Bir el Afou »

Les actionnaires de la Société des Phosphates de « Bir el Afou » (Société française d'études et d'exploitation de phosphates en Tunisie) se sont réunis en assemblée annuelle le 23 juin courant. Des comptes qui leur ont été soumis, il résulte que pendant l'exercice 1910, les profits divers se sont élevés à 2.736 francs, alors que les frais et charges s'élevaient à 94.033 francs.

Le compte de profits et pertes se solde par un déficit de 90.135 francs.

D'après le rapport du conseil d'administration, les perspectives seraient encourageantes, en raison des travaux qui ont permis de reconnaître une couche de phosphate.

Les actionnaires seront convoqués prochainement en assemblée extraordinaire, pour décider l'augmentation du capital et la transformation de la Société.

———————————

Convocations d'assemblées
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 février 1913, p. 4)

Société Française d'Etudes et d'Exploitation de Phosphates en Tunisie, assemblée ordinaire le 28 février, 3 h. 30, rue de Châteaudun, 55.

———————————

(*Le Phosphate*, 30 juin 1913, p. 23)

Bir-Lafou. — Le tribunal de la Seine a rendu il y a quelques jours son jugement dans l'affaire pendante entre la Société d'études et d'exploitation de phosphates en Tunisie et le groupe tunisien vendeur des gisements de Bir-Lafou.

Ce jugement condamne la Société d'éudes à payer aux demandeurs le montant d'une redevance qui aura pour base un minimum annuel d'exploitation de 125.000 tonnes de phosphate. Cette redevance prendra effet à partir de 1910.

La Société d'études est, en outre, condamnée à toutes les obligations prises par elle dans les conventions passées.

Le Tribunal a mis hors de cause le groupe parisien qui a apporté l'affaire à la Société d'études.

Cette sentence étant susceptible d'appel, on dit que la Société d'études va se pourvoir devant une juridiction supérieure.

———————————

Convocations d'assemblées
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 févr. 1914, p. 7)

Société d'Etudes et d'Exploitation de Phosphates en Tunisie, assemblée ordinaire, le 28 février, 41 h. rue de Châteaudun, 55.

———————————

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉTUDES ET D EXPLOITATION DB PHOSPHATES EN TUNISIE
(*BALO*, 24 février 1919, p. 5)

MM. les actionnaires de la société française déluges et d'exploitation de phosphates en Tunisie, ayant son siège à Paris, 55, rue de Châteaudun, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le 18 mars 1919 à 10 h. 30 au siège, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Approbation et ratification de la rétrocession aux droits d'option à l'exploitation des gisements de phosphates de Bir-el-Afou, consentie, sous réserves de ces approbation et ratification, par le conseil d'administration à un groupe de diverses personnes dit « Groupe tunisien » ;

2° Pouvoirs à conférer au conseil d'administration en vue de régulariser s'il y a lieu ces approbation et ratification et à l'effet de passer tous actes utiles à ces fins ;

3° Éventuellement dissolution anticipée de la société, conformément à l'article 38 des statuts ;

4° Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs. détermination de, ses ou leurs pouvoirs et fixation de sa ou de leur rémunération.

Tous les actionnaires ont le droit de prendre part à l'assemblée : les titres devront être déposés au siège avant le 2 mars.

Cette convocation a lieu conformément à la loi, les première et deuxième assemblées générales extraordinaires des 19 octobre et 10 décembre 1918 tenues sur le même ordre du jour n ayant pu délibérer faute de quorum.

Le conseil d'administration.

———————

Dissolution anticipée.

Suite :
Phosphates et superphosphates de Tebbaka.